

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six du mois de mars à 18 h 30, les membres de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël RATIER, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 RATIER Joël		
Vice-présidents		
2 ROUGIER Jean-Marie	6 DUCHAMBON Jean	10 ALLARD Jean-Luc
3 ALLARD Pierre	7 GRANET Jean-Pierre	11 NEBOUT-LACOURARIE Martine
4 LACROIX Philippe	8 DARDILHAC Annie	
5 TUYERAS Sylvie	9 VOUZELLAUD Raymond	
Conseillers communautaires		
12 BEAUBREUIL Bernard	17 DESROCHES Bernadette	22 SOULAT Annie
13 BEIGE Laurence	18 GANDOIS Philippe	23 SOULIMAN COURIVAUD Aude Arrivée à 19h52
14 BERTRAND Jacques	19 GRANET Thierry	24 TRICARD Hélène
15 BRANDY Claude	20 PFRIMMER-PICHON Joëlle	
16 COUTET Claudine	21 PIERREFICHE Josiane	

PROCURATIONS		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à BRANDY Claude, conseiller communautaire		
COINDEAU Lucien, conseiller communautaire, à BEAUBREUIL Bernard, conseiller communautaire		
LALANDE Olivier, conseiller communautaire, à PIERREFICHE Josiane, conseillère communautaire		
MANDON Francis, conseiller communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président		
MILOR Isabel, conseillère communautaire, à DARDILHAC Annie, vice-présidente		
SOURY Luigia, conseillère communautaire, à BERTRAND Jacques, conseiller communautaire		

EXCUSÉS		
BALLEY Christine, conseillère communautaire		
CHALEIX Philippe, conseiller communautaire		
DELORD Mylène, conseillère communautaire		
GUILLOUMY Roger, conseiller communautaire		
REJASSE Jocelyne, conseillère communautaire		

Après avoir procédé à l'appel, le président ouvre la séance. L'assemblée communautaire désigne Sylvie TUYERAS pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des séances du 26 février 2018 sont adoptés à l'unanimité.

Le président demande si un élu veut prendre la parole. Aucune demande n'a été formulée.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire,

- DECIDE de valider le document unique et son plan d'actions présentés au conseil communautaire.

A la majorité, monsieur Olivier LALANDE votant contre, celui-ci ayant donné procuration à madame Josiane PIERREFICHE, l'assemblée communautaire

- DECIDE de créer : 1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet, 4 postes à temps complet et 1 poste à temps non complet (28/35ème) d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, 1 poste d'animateur principal de 2^{ème}

classe à temps complet, 1 poste d'ingénieur hors classe (Emploi fonctionnel de directeur des services techniques à temps complet) et de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} avril 2019.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire,

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget général,
- ARRÊTE le compte de gestion du budget général de la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour l'exercice 2018.

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Jean-Marie ROUGIER, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget général pour l'exercice 2018, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessous :

Exécution du budget général 2018

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement	16 301 283,51 €	17 705 248,29 €
Réalisations - investissement	3 117 687,06 €	3 728 803,03 €
Report N-1 - fonctionnement		900 000,00 €
Report N-1 - investissement	82 669,57 €	
Total (Réalisations plus Reports)	19 501 640,14 €	22 334 051,32 €
RAR – investissement	680 644,34 €	1 066 985,46 €
Résultat cumulé – fonctionnement	16 301 283,51 €	18 605 248,29 €
Résultat cumulé – investissement	3 881 000,97 €	4 795 788,49 €
Total cumulé	20 182 284,48 €	23 401 036,78 €

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Joël Ratier,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget général pour l'exercice 2018 comme suit :

1) Affectation article 1068

Financement de la section d'investissement 0 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter

(report ligne 002 budget primitif 2019) + 2 303 964,78 €

- DECIDE de reporter l'excédent de la section d'investissement + 528 446,40 €

(report ligne 001 budget primitif 2019)

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget ordures ménagères,
- ARRÊTE le compte de gestion du budget ordures ménagères de la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour l'exercice 2018.

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Jean-Marie ROUGIER, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget ordures ménagères pour l'exercice 2018, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessous :

Exécution du budget ordures ménagères 2018

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement	2 912 452,91 €	2 892 739,43 €
Réalisations - investissement	301 456,29 €	217 453,41 €
Report N-1 - fonctionnement		78 233, 91 €
Report N-1 - investissement		291 736, 63 €
Total (Réalisations plus Reports)	3 213 909,20 €	3 480 163,38 €
RAR – investissement	7 136,40 €	
Résultat cumulé – fonctionnement	2 912 452,91 €	2 970 973,34 €
Résultat cumulé – investissement	308 592,69 €	509 190,04 €
Total cumulé	3 221 045,60 €	3 480 163,38 €

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Joël Ratier,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget ordures ménagères pour l'exercice 2018 comme suit :

1) Affectation article 1068

Financement de la section d'investissement 0 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter

(report ligne 002 budget primitif 2019) + 58 520,43 €

- DECIDE de reporter l'excédent de la section d'investissement + 207 733,75 €

(report ligne 001 budget primitif 2019)

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget ateliers relais,

- ARRÊTE le compte de gestion du budget ateliers relais de la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour l'exercice 2018.

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Jean-Marie ROUGIER, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget ateliers relais pour l'exercice 2018, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessous :

Exécution du budget atelier relais 2018

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement	286 616,47 €	464 762,31 €
Réalisations - investissement	137 407,85 €	188 969,00 €
Report N-1 - fonctionnement	172 627,95 €	
Report N-1 - investissement	656 618,00 €	
Total (Réalisations plus Reports)	1 253 270,27 €	653 731,31 €
RAR – investissement		
Résultat cumulé - fonctionnement	459 244,42 €	464 762,31 €
Résultat cumulé – investissement	794 025,85 €	188 969,00 €
Total cumulé	1 253 270,27 €	653 731, 31 €

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Joël Ratier,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget ateliers relais pour l'exercice 2018 comme suit :

1) Affectation article 1068

Financement de la section d'investissement 5 517,89 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter

(report ligne 002 budget primitif 2019) 0 €

- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement - 605 056,85 €

(report ligne 001 budget primitif 2019)

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget SPANC,

- ARRÊTE le compte de gestion du budget SPANC de la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour l'exercice 2018.

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Jean-Marie ROUGIER, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget SPANC pour l'exercice 2018, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessous :

Exécution du budget SPANC 2018

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement	7 610,12 €	9 930,00 €
Réalisations - investissement		128,00 €
Report N-1 - fonctionnement		101 410,95 €

Report N-1 - investissement		21 563,73 €
Total (Réalizations plus Reports)	7 610,12 €	133 032,68 €
RAR – investissement		
Résultat cumulé - fonctionnement	7 610,12 €	111 340,95 €
Résultat cumulé – investissement		21 691,73 €
Total cumulé	7 610,12 €	133 032,68 €

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Joël Ratier,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget SPANC pour l'exercice 2018 comme suit :

1) Affectation article 1068

Financement de la section d'investissement 0 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter

(report ligne 002 budget primitif 2019) + 103 730 ,83 €

- DECIDE de reporter l'excédent de la section d'investissement + 21 691,73 €
(report ligne 001 budget primitif 2019)

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget lotissement Chez Barataud,
- ARRÊTE le compte de gestion du budget lotissement Chez Barataud, pour l'exercice 2018.

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Jean-Marie ROUGIER, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget lotissement Chez Barataud pour l'exercice 2018, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessous :

Exécution du budget lotissement Chez Barataud 2018

	Dépenses	Recettes
Réalizations - fonctionnement		
Réalizations - investissement		
Report N-1 - fonctionnement		
Report N-1 - investissement	19 369,09 €	
Total (Réalizations plus Reports)	19 369,09 €	
Résultat cumulé - fonctionnement		
Résultat cumulé – investissement		
Total cumulé		
Total cumulé	19 369,09 €	

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Joël Ratier,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget lotissement Chez Barataud pour l'exercice 2018 comme suit :

1) Affectation article 1068

Financement de la section d'investissement 0 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter

(report ligne 002 budget primitif 2019) 0 €

- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement - 19 369,09 €
(report ligne 001 budget primitif 2019)

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget lotissement Le Clos des Vignes,
- ARRÊTE le compte de gestion du budget lotissement Le Clos des Vignes, pour l'exercice 2018.

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Jean-Marie ROUGIER, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget lotissement Le Clos des Vignes pour l'exercice 2018, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessous :

Exécution du budget lotissement Le Clos des Vignes 2018

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement	25 325,44 €	25 325,44 €
Réalisations - investissement		25 325,44 €
Report N-1 - fonctionnement		
Report N-1 - investissement	25 325,44 €	
Total (Réalisations plus Reports)	50 650,88 €	50 650,88 €
Résultat cumulé - fonctionnement	25 325,44 €	25 325,44 €
Résultat cumulé – investissement	25 325,44 €	25 325,44 €
Total cumulé	50 650,88 €	50 650,88 €

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Joël Ratier,

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget lotissement L'Etang,
- ARRÊTE le compte de gestion du budget lotissement L'Etang, pour l'exercice 2018.

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Jean-Marie ROUGIER, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget lotissement L'Etang pour l'exercice 2018, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessous.

Exécution du budget lotissement L'Etang 2018

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement		
Réalisations - investissement		
Report N-1 - fonctionnement		
Report N-1 - investissement	113 460,09 €	
Total (Réalisations plus Reports)	113 460,09 €	
Résultat cumulé - fonctionnement		
Résultat cumulé – investissement		
Total cumulé		
Total cumulé	113 460,09 €	

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Joël Ratier,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget lotissement L'Etang pour l'exercice 2018 comme suit :

1) Affectation article 1068

Financement de la section d'investissement 0 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter

(report ligne 002 budget primitif 2019) 0 €

- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement - 113 460,09 €

(report ligne 001 budget primitif 2019)

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget lotissement Les Haies Vives,
- ARRÊTE le compte de gestion du budget lotissement Les Haies Vives, pour l'exercice 2018.

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Jean-Marie ROUGIER, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget lotissement Les Haies Vives pour l'exercice 2018, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessous :

Exécution du budget lotissement Les Haies Vives 2018

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement	71 666,34 €	71 666,34 €

Réalisations - investissement		71 666,34 €
Report N-1 - fonctionnement		
Report N-1 - investissement	71 666,34 €	
Total (Réalisations plus Reports)	143 332,68 €	143 332,68 €
Résultat cumulé - fonctionnement	71 666,34 €	71 666,34 €
Résultat cumulé – investissement	71 666,34 €	71 666,34 €
Total cumulé	143 332,68 €	143 332,68 €

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Joël Ratier,

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget lotissement Les Rochers,
- ARRÊTE le compte de gestion du budget lotissement Les Rochers de Saillat pour l'exercice 2018.
- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Jean-Marie ROUGIER, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget lotissement Les Rochers pour l'exercice 2018, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessous :

Exécution du budget lotissement Les Rochers 2018

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement	83 491,26 €	83 491,26 €
Réalisations - investissement	37 978,19 €	45 513,07 €
Report N-1 - fonctionnement		
Report N-1 - investissement	7 534,88 €	
Total (Réalisations plus Reports)	129 004,33 €	129 004,33 €
Résultat cumulé - fonctionnement	83 491,26 €	83 491,26 €
Résultat cumulé – investissement	45 513,07 €	45 513,07 €
Total cumulé	129 004,33 €	129 004,33 €

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Joël Ratier,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget lotissement Les Rochers pour l'exercice 2018 comme suit :

1) Affectation article 1068

Financement de la section d'investissement 0 €

2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter

(report ligne 002 budget primitif 2019) 0 €

- DECIDE de reporter l'excédent de la section d'investissement 0 €

(report ligne 001 budget primitif 2019)

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget de la ZIAC de la Vergne,
- ARRÊTE le compte de gestion du budget de la ZIAC de la Vergne, pour l'exercice 2018.

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Jean-Marie ROUGIER, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget ZIAC de la Vergne pour l'exercice 2018, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessus.

Exécution du budget ZIAC de la Vergne 2018

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement	26 103,97 €	26 103,97 €
Réalisations - investissement	9 509,53 €	16 594,44 €
Report N-1 - fonctionnement		
Report N-1 - investissement	174 598,06 €	
Total (Réalisations plus Reports)	210 211,56 €	42 698,41 €
Résultat cumulé - fonctionnement	26 103,97 €	26 103,97 €
Résultat cumulé – investissement	184 107,59 €	16 594,44 €

Total cumulé	210 211,56 €	42 698,41 €
---------------------	---------------------	--------------------

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Joël Ratier,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget ZIAC de la Vergne pour l'exercice 2018 comme suit :

1) Affectation article 1068	
Financement de la section d'investissement	0 €
2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter (report ligne 002 budget primitif 2019)	0 €
- DECIDE de reporter le déficit de la section d'investissement (report ligne 001 budget primitif 2019)	- 167 513,15 €

- PREND acte de la présentation du compte de gestion du budget de la Zone d'Activités de Boisse,
- ARRÊTE le compte de gestion du budget de la Zone d'Activités de Boisse, pour l'exercice 2018.

- ADOPTE, sous la présidence de monsieur Jean-Marie ROUGIER, le président s'étant retiré, le compte administratif du budget Zone d'Activités de Boisse pour l'exercice 2018, dont les résultats conformes au compte de gestion sont présentés ci-dessous :

Exécution du budget Zone d'Activités de Boisse 2018

	Dépenses	Recettes
Réalisations - fonctionnement	1 275 718,62 €	1 275 718,62 €
Réalisations - investissement	1 275 718,21 €	2 000 000,41 €
Report N-1 - fonctionnement		
Report N-1 - investissement	575 795,69 €	
Total (Réalisations plus Reports)	3 127 232,52 €	3 275 719,03 €
Résultat cumulé - fonctionnement	1 275 718,62 €	1 275 718,62 €
Résultat cumulé – investissement	1 851 513,90 €	2 000 000,41 €
Total cumulé	3 127 232,52 €	3 275 719,03 €

A l'unanimité, l'assemblée communautaire, sous la présidence de monsieur Joël Ratier,

- DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget Zone d'Activités de Boisse pour l'exercice 2018 comme suit :

1) Affectation article 1068	
Financement de la section d'investissement	0 €
2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter (report ligne 002 budget primitif 2019)	0 €
- DECIDE de reporter l'excédent de la section d'investissement (report ligne 001 budget primitif 2019)	+ 148 486,51 €

- ADOPTE les budgets primitifs 2019 pour le budget général et les budgets annexes résumés comme ci-dessous :

BUDGET GENERAL

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	19 637 564 €	19 637 534 €
Investissement	4 372 945 €	4 372 945 €
Total	24 010 509 €	24 010 509 €

BUDGET ODURES MENAGERES

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 126 520 €	3 126 520 €
Investissement	470 736 €	470 736 €

Total	3 597 256 €	3 597 256 €
--------------	-------------	-------------

BUDGET SPANC

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	133 730 €	133 730 €
Investissement	21 821 €	21 821 €
Total	155 551 €	155 551 €

BUDGET ATELIER RELAIS

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	146 000 €	146 000 €
Investissement	730 387 €	730 387 €
Total	876 387 €	876 387 €

BUDGET ZIAC DE LA VERGNE

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	80 874 €	80 874 €
Investissement	170 964 €	170 964 €
Total	251 838 €	251 838 €

BUDGET ZA DE BOISSE

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 671 413 €	3 671 413 €
Investissement	3 392 053 €	3 392 053 €
Total	7 063 466 €	7 063 466 €

BUDGET LOTISSEMENT LES ROCHERS DE SAILLAT

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	104 880 €	104 880 €
Investissement	52 440 €	52 440 €
Total	157 320 €	157 320 €

BUDGET LOTISSEMENT L'ETANG

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	113 461 €	113 461 €
Investissement	113 461 €	113 461 €
Total	226 922 €	226 922 €

BUDGET LOTISSEMENT CHEZ BARATAUD

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	19 370 €	19 370 €
Investissement	19 370 €	19 370 €
Total	38 740 €	38 740 €

- FIXE la répartition du pacte financier.

- ACCEPTE les conclusions des membres du bureau et de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté de communes.

- ACCEPTE les dotations de compensation.

- PRECISE que les communes dont la dotation est négative bénéficieront d'une dotation de solidarité, destinée à neutraliser cette dernière et qu'elles prendront en charge les seuls coûts en lien avec l'instruction du droit des sols et l'épicerie solidaire.

- SOLLICITE que chaque commune délibère dans les mêmes termes.

- DECIDE de fixer les taux d'imposition ainsi qu'il suit :

- . Taxe d'habitation : 6,60 %
- . Taxe foncière (bâti) : 6,51 %
- . Taxe foncière (non bâti) : 23,74 %

. Cotisation foncière des entreprises : 27,41 %.

-DECIDE de mettre 0,37% en taux de réserve au titre de la cotisation foncière des entreprises.

- DECIDE de verser une subvention d'équilibre, d'une part, au budget annexe lotissement Chez Barataud d'un montant de 19 370 € et, d'autre part, au budget annexe lotissement L'Etang d'un montant de 86 486 €.

- DECIDE de verser une subvention d'équilibre au budget annexe ZIAC de la Vergne d'un montant de 77 424 €.

- DECIDE que l'excédent de fonctionnement du budget SPANC sera exceptionnellement reversé au budget général à hauteur de 100 000 €.

- DECIDE d'admettre en effacement de dettes les créances ci-dessus pour la somme de 2 503,09 € sur le budget des ordures ménagères.

- DECIDE d'admettre en effacement de dettes les créances ci-dessus pour la somme de 363,52 € sur le budget général.

Madame Aude SOULIMAN-COURIVAUD rejoint à l'assemblée communautaire à 19 heures 52.

A l'unanimité, l'assemblée communautaire,

- DECIDE de valider la proposition de classement des offres et attribue l'accord-cadre à bons de commandes à la société Interpack, dont le siège social est situé à Le Torquesne (14 130).

- AUTORISE le président à signer l'accord-cadre avec la société Interpack et à délivrer les bons de commandes au fur et à mesure des besoins, dans la limite du seuil maximum fixé à l'acte d'engagement, dont le montant correspond à des dépenses qui seront constatées sur deux exercices budgétaires (2019-2020).

- DECIDE de constituer un groupement de commandes avec la commune de Saint-Junien, pour la réalisation des travaux annuels de grosses réparations de voirie.

- AUTORISE le président à signer la convention portant création du groupement de commandes, le cas échéant ses avenants, à signer l'accord-cadre en sa qualité de coordonnateur et à délivrer les bons de commandes dans la limite des inscriptions budgétaires.

- DECIDE d'approuver le complément de programme à l'opération de travaux portant sur l'extension des réseaux pour la zone d'activité de Boisse, dont l'incidence financière pour le contrat du lot considéré s'élève à 26 859.00 € hors taxes.

- AUTORISE le président à signer l'acte modificatif n°1 au contrat n°2016-46, lié à des travaux complémentaires non prévus au programme initial pour un montant global hors taxes de 26 859.00 € et à le notifier pour exécution à l'entreprise attributaire.

- APPROUVE l'extension du périmètre du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) sur le territoire de la communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Chalus pour les communes de Saint-Maurice les Brousses, Saint-Hilaire les Places, Bussière Galant et Pageas. Puis de la communauté de communes « Elan Limousin Avenir Nature » pour les communes d'Ambazac, les Billanges, Saint-Laurent-les-Eglises, Saint-Priest-Taurion, Jabreilles-les-Bordes, La Jonchère-Saint-Maurice et Saint-Sylvestre.

- DECIDE de valider la demande de subvention auprès de la DRAC à hauteur de 4500 €, pour le financement d'un projet d'orchestre à l'école Hubert Reeves de Rochechouart (classes de CM1), conduit à partir de la rentrée 2018 par l'école de Musique Intercommunale.

- DECIDE d'approuver les termes de la convention définissant les obligations de chacune des parties pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols par la communauté de communes Porte Océane du Limousin auprès de la commune de Saint-Martin-de-Jussac.

- AUTORISE le président à signer une convention de partenariat tripartite entre la communauté de communes Porte Océane du Limousin, l'association des Portes du Cuir et la ville de Saint-Junien, pour l'organisation de la biennale du salon des Portes du Cuir.

- DECIDE de fixer, à compter du mois d'avril 2019, les tarifs hébergement et options des gites de la Chassagne à Videix, à destination des randonneurs, pour une personne en hébergement partagé, comme suit :

Hébergement à la nuit	Option Panier repas du soir	Option petit déjeuner	Option Panier pique-nique
18 €	15	7 €	8 €

- DECIDE d'accorder une réduction maximale de 10 % sur le montant du séjour aux locataires qui n'auraient pas bénéficié de l'intégralité des prestations attendues et qui entreraient dans le cadre des motifs donnant droit à réduction après accord du président.

- APPROUVE l'octroi d'une subvention de 45 870 € à l'association CIRIR, dans les conditions définies par la convention.

Aux termes de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales et des articles L2322-1 et L2322-2 du code général des collectivités territoriales, le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin fait part des décisions qu'il a été amené à prendre.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun élu ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 19 h 40.



Le Président,
BOERATIER,